ᑲᑐᑎᓗᒍ ᓄᓇᕗᑦ ᐱᕈᖅᐸᓕᐊᑎᓪᓗᒍ
Building Nunavut Together
Nunavuliuqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

Message d’intérêt public

Rappel sur la présentation d’un certificat médical à jour pour le permis de conduire du Nunavut

Date de début : 24 octobre 2023
Date de fin : 14 novembre 2023
À l’échelle du Nunavut **30 s**

Le gouvernement du Nunavut rappelle à tous les titulaires de permis de conduire leur obligation de présenter un certificat médical à jour.

Les titulaires de permis des classes 1, 2, 3 et 4 (véhicules commerciaux) doivent présenter un certificat médical à jour tous les cinq ans jusqu’à l’âge de 45 ans; tous les trois ans jusqu’à l’âge de 65 ans; et tous les ans par la suite.

Quant aux titulaires d’un permis de conduire des classes 5, 6 et 7 (véhicules privés et permis de conduire apprenti), il leur incombe de présenter un certificat médical à l’âge de 75 ans et à 80 ans, et tous les deux ans par la suite.

Le bureau peut également demander des rapports médicaux supplémentaires.

À défaut de vous conformer à cette obligation, toute délivrance de permis de conduire vous sera refusée et votre permis de conduire pourrait être suspendu.

Pour d’autres renseignements, veuillez contacter la Division des véhicules motorisés au numéro 1 888 975-5999 ou au 867 360-4613 ou par courriel à motorvehicles@gov.nu.ca.

###

Contact avec les médias :

Weichien Chan
Gestionnaire des communications
Ministère du Développement économique et des Transports
867 975-7818
edt@gov.nu.ca

ᑭᒃᑯᑐᐃᓐᓇᕐᓄᑦ ᑐᓴᕋᖅᓴᐃᑦ ᐊᑐᐃᓐᓇᐃᑦ ᐃᓄᒃᑎᑐᑦ, ᖃᓪᓗᓈᑎᑐᑦ ᐃᓄᐃᓐᓇᖅᑐᓐ ᐅᐃᓈᑎᑐᓪᓗ ᐅᐸᓂ *www.gov.nu.ca.*
Public Service Announcements are available in Inuktitut, English, Inuinnaqtun and French on *www.gov.nu.ca.*
Kavamatkunnin Tuhaqtitaujukhat hailihimajun Inuktitut, Qablunaatun, Inuinnaqtun Uiuitullu uvani *www.gov.nu.ca.*
Les messages d’intérêt public sont disponibles en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français au *www.gov.nu.ca.*

Communications